

Bureau du 9 janvier 2006

Décision n° B-2006-3896

objet : **Prestations de veille prospective - Lot n° 5 : environnement - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 décembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2005-2889 en date du 24 janvier 2005, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres restreint, conformément aux articles 33, 39, 40 et 60 à 64 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations de veille prospective.

A l'occasion de la démarche Millénaire 3, la Communauté urbaine a mis en place un centre de ressources prospective sur les dynamiques sociétales, économiques, culturelles et urbaines, au service de l'ensemble des acteurs de l'agglomération, chargé d'alimenter les réflexions sur les politiques publiques de la Communauté urbaine (SCOT, Agenda 21, Lyon 2020, Grand Lyon, l'Esprit d'entreprise, concertation, Espace des temps, etc.). Placé sous la responsabilité de la direction prospective et stratégie d'agglomération (DPSA), ce centre de ressources prospective est alimenté par une veille : se tenir au courant des travaux scientifiques, des évolutions législatives, des publications d'études, des débats, etc. et décrypter les phénomènes à l'œuvre sur le territoire de la métropole lyonnaise.

La direction prospective et stratégie d'agglomération (DPSA) ne possédant pas de moyens d'étude en interne, la veille est confiée à des prestataires. Les productions du réseau de veille prennent la forme de documents de synthèse et de rapports mais aussi de fiches de présentation d'acteurs, d'institutions, d'événements, de fiches initiatives, de fiches statistiques, de chronologies, d'interviews, etc.

Le partage des productions du réseau de veille s'effectue notamment *via* :

- le site internet millenaire3.com. qui héberge l'ensemble des productions ci-dessus et qui est en cours d'évolution pour mieux intégrer le développement durable,
- l'agenda métropolitain Lyon-Saint Etienne et l'agenda santé. Ceux-ci combinent une lecture anticipée de l'événementiel et un apport en réflexion (gros plans de l'agenda métropolitain et dossiers thématiques de l'agenda santé),
- les dossiers de synthèse de la DPSA.

Par décision n° B-2005-3738 en date du 28 novembre 2005, le Bureau a autorisé la signature des lots autres que le lot n° 5. Suite à une erreur matérielle, l'autorisation de signature du marché pour le lot n° 5 n'a pas été demandée lors de cette décision. En séance du 23 septembre 2005, la commission permanente d'appel d'offres a attribué le lot n° 5 (lot environnement) à l'entreprise Oxalis pour un montant annuel minimum de 25 000 € HT, soit 29 900 € TTC et un montant annuel maximum de 60 000 € HT, soit 71 760 € TTC. Il s'agit d'un marché à bons de commande d'une durée de un an ferme, reconductible deux fois une année ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour des prestations de veille prospective et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise Oxalis :

- lot n° 5 : environnement - pour un montant annuel minimum de 25 000 € HT, soit 29 900 € TTC et un montant annuel maximum de 60 000 € HT, soit 71 760 € TTC. Le montant global sur la durée totale du marché étant de 89 700 € TTC minimum et de 215 280 € TTC maximum.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006 et suivants - compte 617 800 - centre budgétaire 1 200 - fonction 020 - ligne de gestion 018 178.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,